

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme DARSAUT, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), MARQUEHOSSE (pouvoir à M. CARRERE), MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), M. DELTEIL (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LABORDE

24 – 16 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES DU SECTEUR DU RONTUN

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a lancé une opération majeure de travaux d'assainissement ayant pour objet l'élimination des eaux parasites du réseau d'assainissement du secteur du Rontun.

L'autorisation de programme, d'un montant initial de 1 950 000 € HT, s'élève à 1 959 462,73 € H.T.

Vu la délibération n°19-194 en date du 18 décembre 2019 relative à l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

Vu les délibérations n°20-122 en date du 28 juillet 2020, n°21-22 en date du 9 mars 2021, n°22-7 en date du 9 mars 2022, n°23-2 en date du 15 février 2023 relatives à l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

La répartition des crédits de paiement doit être revue, le démarrage effectif du chantier a eu lieu en février 2021 et celui-ci s'achèvera au cours de l'année 2024. Il convient donc de réaffecter les crédits de paiement sur l'exercice 2023 conformément au planning prévisionnel ajusté de l'opération.

Le tableau suivant présente l'AP/CP réajustée pour le financement de cette opération :

Travaux d'assainissement du secteur du Rontun	Autorisation de programme	Crédits de paiement					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
AP / CP issue de la délibération du 28 juillet 2020	HT 1 950 000,00 €	22 900,00 €	875 000,00 €	1 052 100,00 €			
	TTC 2 340 000,00 €	27 480,00 €	1 050 000,00 €	1 262 520,00 €	-	-	-
AP / CP issue de la	HT 1 950 000,00 €	22 900,00 €	50 020,50 €	1 350 000 €	527 079,50 €		
	TTC 2 340 000,00 €	27 480,00 €	60 024,60 €	1 620 000 €	632 495,40 €	-	-

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 064-216404301-20240227-24DEL16-DE



délibération du 9 mars 2021								
Réajustement de l'AP / CP issue de la délibération du 9 mars 2022	HT	1 950 000,00 €	22 900,00 €	50 020,50 €	454 456,16 €	1 200 000,00 €	222 623,84 €	
	TTC	2 340 000,00 €	27 480,00 €	60 024,60 €	545 347,39 €	1 440 000,00 €	267 148,61 €	
Réajustement de l'AP / CP issue de la délibération du 15 février 2023	HT	1 959 462,73 €	22 900,00 €	50 020,50 €	499 661,05 €	673 161,03 €	713 720,15 €	
	TTC	2 351 355,28 €	27 480,00 €	60 024,60 €	599 593,26 €	807 793,24 €	856 464,18 €	
Réajustement de l'AP / CP	HT	1 959 462,73 €	22 900,00 €	50 020,50 €	499 661,05 €	673 161,03 €	481 626,72 €	232 093,43 €
	TTC	2 351 355,28 €	27 480,00 €	60 024,60 €	599 593,26 €	807 793,24 €	577 952,06 €	278 512,12 €

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 21 février 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 4 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE) :

- décide de réajuster l'autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour les travaux d'élimination des eaux parasites du secteur du Rontun telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 février 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Publiée le

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

